Juin 2013- N° 29 *version française*

Général

Greater Region Business Days 2013

Le Helpdesk REACH&CLP Luxembourg présentera ses activités sur le stand du CRP Henri Tudor lors de la deuxième édition des « <u>GR BUSINESS DAYS</u> »,, organisée par la Chambre de Commerce, qui se tiendra les 12 et 13 juin 2013 à Luxexpo à Luxembourg-Kirchberg. A cette occasion, une <u>présentation rapide</u> en 3 minutes intitulée « REACH&CLP : obligations et opportunités » sera donnée le jeudi 13 juin entre 15h45 et 17h00.



Le Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement du CRP Henri Tudor recrute un "R&D Engineer" pour renforcer l'équipe du Helpdpesk REACH&CLP Luxembourg. Plus d'information ici

Prochaine conférence organisée par le Helpdesk REACH&CLP Luxembourg



Le Helpdesk REACH&CLP Luxembourg a le plaisir de vous inviter à sa prochaine conférence sur le thème **REACH&CLP**: obligations pour les utilisateurs de produits chimiques qui se déroulera le Jeudi 20 juin 2013 de 13h30 à 17h00 au CRP Henri Tudor à Luxembourg-Kirchberg.

Les règlements REACH&CLP visent à assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement tout en favorisant la compétitivité et l'innovation. Tout professionnel du secteur se doit de connaître les obligations visées par ces règlements, de même que d'anticiper les impacts potentiels des différents produits chimiques sur les activités professionnelles.

Cette conférence se veut un événement informatif et un espace d'échange destiné aux professionnels impliqués dans les fonctions réglementaires, et ceci grâce :

- aux différentes présentations sur les obligations des utilisateurs en aval avec un rappel sur le REACH Excel Tool, l'impact de la procédure d'autorisation, ainsi que sur la gestion des FDS et e-SDS,
- aux exemples pratiques et différents témoignages d'entreprise.

La journée s'articulera autour d'une session plénière en français. Le programme complet de la conférence, ainsi que les modalités d'inscription sont disponibles sur la page dédiée.

L'ECHA a publié son premier plan stratégique quinquennal pour consultation publique

Les citoyens et les organisations sont invités à commenter le projet de programme de travail pluriannuel 2014-2018 que l'ECHA a établi pour les cinq prochaines années. Il s'articule autour des quatre objectifs stratégiques à long terme de l'Agence. Ces objectifs stratégiques définissent un niveau élevé et une approche idéaliste pour parvenir à une perspective plus large et à long terme pour une utilisation sûre des produits chimiques en Europe.

Le projet de programme est disponible en 23 langues de l'UE. L'ECHA souhaite recevoir les commentaires avant le 15 Juillet 2013 et en tiendra compte lors de la finalisation de son plan de travail pluriannuel. Plus d'informations dans le communiqué de presse de l'ECHA.

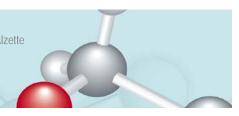
CONTACTS: Arno Biwer | Caroline Fedrigo | Ruth Moeller | Virginie Piaton

Helpdesk REACH&CLP Luxembourg | 6A, avenue des Hauts-Foruneaux | L-4362 Esch-sur- Alzette

Tel: + 352 42 59 91-600 | Fax: +352 42 59 91-555

E-mail: reach@tudor.lu | clp@tudor.lu

Pour s'abonner / se désabonner : www.reach.lu/contact ou www.clp.lu/contact ou par email.





REACH (enRegistrement, Evaluation, Autorisation et restrictions des substances CHimiques)

Enregistrement : seconde échéance REACH, 2923 substances enregistrées

Pour la deuxième échéance de REACH, 9 084 dossiers d'enregistrement ont été déposés par 3 215 entreprises auprès de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA). Le nombre final d'enregistrement soumis avec succès et les substances soumises seront disponibles au début de Septembre quand tous les dossiers auront été traités.

Rappelez-vous que votre enregistrement sera considéré comme complet qu'une fois <u>la redevance d'enregistrement</u> payée en respectant le délai indiqué sur votre facture.

Dans le cadre de l'échéance de 2013, l'ECHA fournit également une section " <u>Informations pour les utilisateurs en aval</u> " sur la façon de vérifier si vos substances ont été enregistrées et ce qu'il faut faire après.

Les <u>statistiques détaillées</u> sur l'enregistrement 2013 sont publiées sur le site de l'ECHA, pour plus d'information veuillez consulter le <u>communiqué de presse de l'ECHA</u>.

Notification des substances contenues dans les articles prochaine échéance le 19 juin

Sous certaines conditions (cf. Article 7 REACH), les importateurs et les producteurs d'articles doivent présenter des notifications de substances contenues dans des articles à l'ECHA six mois après l'inscription de la substance sur la Liste Candidate. Les 54 substances extrêmement préoccupantes qui ont été ajoutées à la Liste Candidate le 19 Décembre 2012 doivent ainsi être notifiées à l'ECHA avant le 19 Juin 2013.

La meilleure façon de soumettre votre notification se fait via un <u>formulaire web sur le site de l'ECHA</u>. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le <u>didacticiel vidéo de l'ECHA</u> et la section du site internet de l'ECHA sur la façon de <u>soumettre une</u> <u>notification de substances contenues dans les articles</u>.

Autorisation:

nouvelles substances dans l'Annexe XIV

La <u>liste des substances soumises à autorisation</u> a été étendue par le <u>Règlement (UE) 348/2013</u>. Les substances suivantes ont été ajoutées : dichromate d'ammonium, chromate de potassium, acides générés par des trioxydes de chrome et leurs oligomères (groupe contenant de l'acide chromique, de l'acide dichromique, des oligomères d'acide chromique et dichromique), trioxyde de chrome, dichromate de potassium, chromate de sodium, dichromate de sodium, trichloroéthylène.

clarification de l'échéance de soumission

La Commission a <u>clarifié</u> que si une demande d'autorisation est soumise avant la "date limite " (Latest application date, en anglais), le demandeur peut continuer à utiliser la substance après la "date d'expiration " (Sunset date, en anglais), tout en attendant la décision de la Commission. En conséquence, l'ECHA a adapté ses fenêtres de soumission afin qu'elles soient ouvertes jusqu'à la date limite.

Evaluation:

L'Allemagne a notifié l'ECHA de la nécessité d'ajouter une substance supplémentaire pour le plan d'action continu communautaire (CoRAP) 2013-2015 pour une évaluation immédiate. Sur la base de cette notification, l'ECHA envisage l'inclusion du mélange de N,N'-(phényl(s) et tolyl(s))benzène-1,4-diamines, connu sous le nom de BENPAT. (CAS 68953-84-4, EC 273-227-8) dans le CoRAP. Le BENPAT sert à la fabrication de produits de caoutchouc, notamment de pneus. Plus d'informations dans le communiqué de presse de l'ECHA.

Restrictions:

Une consultation publique est toujours en cours sur le plomb et ses composés jusqu'au 21 septembre 2013 et le bisphénol A (4,4' isopropylidenediphenol) a été ajouté aux <u>registres des intentions</u> de proposer une restriction.

Pour en savoir plus, consulter notre site internet : « Qu'est ce que REACH? »

La Lettre d'information est éditée par le Service National d'Assistance Réglementaire sur les règlements REACH et CLP. Le Helpdesk REACH&CLP offre des conseils sur REACH et CLP qui ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas une interprétation juridique des textes règlementaires. Les réglementations REACH et CLP sont les seules références légales et les informations fournies via cette lettre d'information ne constituent en rien une base légale. Ces informations sont fournies à titre informatif sans aucune garantie expresse ou implicite, quant à leur exhaustivité ou exactitude. Par conséquent, toute responsabilité du CRP Henri Tudor pour toute erreur ou omission est exclue et le destinataire de cette lettre d'information est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies. © 2013, CRP Henri Tudor.





CLP (Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges chimiques)

Quatrième Adaptation aux Progrès Techniques publiée

Le <u>Règlement (UE) N° 487/2013</u> de la Commission du 8/05/2013 modifiant, aux fins de son adaptation aux progrès techniques et scientifiques (ATP), le règlement CLP a été publié au Journal Officiel L 149 du 1/06/2013. Les principales modifications concernent notamment :

- de nouvelles catégories de danger pour les gaz chimiquement instables et les aérosols non inflammables et une rationalisation des mentions de danger.
- l'étiquetage pour les substances ou mélanges classés comme corrosifs pour les métaux mais pas corrosifs pour la peau et/ou les yeux.

Une période transitoire est prévue pour que les fournisseurs de produits chimiques puissent s'adapter aux nouvelles dispositions en matière de classification, d'étiquetage et d'emballage introduites par le règlement. Ce dernier est applicable pour les substances à partir du 1/12/2014 et pour les mélanges à partir du 1/06/2015. Toutefois, il existe des dérogations de deux ans pour les produits chimiques déjà sur le marché à la date d'application du règlement, mais il est également possible de prendre en compte les modifications avant ces échéances (voir article 2 de la 4ème ATP).

CLP: consultations publiques en cours

Dans le cadre du CLP, plusieurs consultations publiques ont été lancées par l'ECHA concernant la classification et l'étiquetage harmonisés (CLH, pour Harmonised Classification and Labelling) et un avis du comité d'évaluation des risques (RAC en anglais pour Committee for Risk Assessement). Les consultations publiques sont les suivantes :

- consultation publique sur un avis du RAC concernant la toxicité pour la reproduction de l'arsenic de gallium : les commentaires reçus pendant la consultation publique seront régulièrement publiés sur le site de l'ECHA durant les 21 jours de consultations qui se termineront le 19 juin 2013.
- consultations publiques lancées sur le lenacile et l'acide borique ouverte pour 45 jours et se terminant le 28 juin 2013.
- <u>consultations publiques sur les C&L harmonisés des composées du tributyltin et sur le PHMB</u> : ouverte pour 45 jours et se terminant le 22 juillet 2013.

Pour en savoir plus, consulter notre site internet : « Qu'est ce que le CLP ? »

AGENDA

Manifestations nationales

12 - 13 Juin 2013 Stand du CRP Henri Tudor lors des Greater Region Business Days, Luxexpo à Luxembourg. Plus

d'information ici.

20 Juin 2013 Conférence REACH&CLP : obligations pour les utilisateurs de produits chimiques, CRP Henri Tudor à

Luxembourg-Kirchberg, en français. Plus d'information ici

Manifestations internationales

17 juin 2013 Colloque sur les demandes d'autorisations, Helsinki. Plus d'information ici.

18-19 juin 2013 Helsinki Chemicals Forum 2013. Plus d'information ici.

27 juin 2013 Conférence sur la révision de REACH, Bruxelles. Plus d'information ici.

Webinar (section support de l'ECHA)

14 juin 2013 IUCLID 5.5 basics. Ouvert à tous.

11 Septembre 2013 Comment rendre votre dossier d'enregistrement conforme à REACH – Trucs et astuces (4ème partie).

27 Novembre 2013 Comment rendre votre dossier d'enregistrement conforme à REACH – Trucs et astuces (5ème partie).

La Lettre d'information est éditée par le Service National d'Assistance Réglementaire sur les règlements REACH et CLP. Le Helpdesk REACH&CLP offre des conseils sur REACH et CLP qui ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas une interprétation juridique des textes réglementaires. Les réglementations REACH et CLP sont les seules références légales et les informations fournies via cette lettre d'information ne constituent en rien une base légale. Ces informations sont fournies à titre informatif sans aucune garantie expresse ou implicite, quant à leur exhaustivité ou exactitude. Par conséquent, toute responsabilité du CRP Henri Tudor pour toute erreur ou omission est exclue et le destinataire de cette lettre d'information est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies. © 2013, CRP Henri Tudor.

